



Association Marathon de Vannes
3 rue de la loi
56000 Vannes

RÈGLEMENT OFFICIEL
LES COURSES DES PETITS
COURSEURS DU GOLFE

Édition 2026

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Toute inscription aux épreuves du Marathon de Vannes 2026 implique l'acceptation tacite et sans réserve du présent règlement et de toutes les consignes et recommandation qui en découlent, avant, pendant et après l'épreuve.

Article 1 – Organisation

L'organisation du Marathon de Vannes met en place à titre gratuit des courses enfants « Les petits coureurs du Golfe » qui sont organisées le samedi 26 septembre 2026 sous l'égide de l'Association du Marathon de Vannes (association loi 1901 affiliée à la Fédération Française d'Athlétisme), inscrite sous le N° W563001349 à la Préfecture du Morbihan : Son siège social se situe au 3 rue de la loi, 56000 Vannes.

Article 2 – Les Courses

3 courses sont proposées en fonction de l'âge des enfants.

- Les Mini-Runners du Golfe – environ 500 mètres (6-7ans, enfants nés entre 2019 et 2020), non chronométré.
- Les Kids-Runners du Golfe – environ 700 mètres (8-9 ans, enfants nés entre 2017 et 2018), non chronométré.
- Les Young-Runners du Golfe – environ 1000mètres (10-11 ans, enfants nés entre 2015 et 2016), non chronométré.

Article 3 – Inscriptions

Les inscriptions à l'une des épreuves décrites à l'article 2 du présent règlement se font :

Sur le site internet de l'organisateur www.marathon-vannes.com :

Attention : aucune inscription ne sera possible après le 15 septembre 2026, ni sur place le jour de la course. Les courses Enfants sont limités en nombre.

- **L'organisateur se réserve le droit de clôturer les inscriptions à tout moment et sur n'importe quelle épreuve, notamment pour des raisons de sécurité**

Article 4 – Questionnaire de santé

Une **autorisation parentale** (lien fichier autorisation parentale) devra être dûment rempli et signée, en précisant que le questionnaire de santé a bien été complété. (lien questionnaire de santé)

Article 5 – Départ

Les départs des courses ne sont pas arrêtés pour le moment.

Ils seront affichés en tant et en heure sur le site du marathon de vannes : www.marathon-vannes.com :

Article 6 - Assistance médicale

Elle est confiée à une association agréée.

Article 7 – Ravitaillements

Un ravitaillement sera organisé à la fin de chaque course de chaque catégorie « Enfants ».

Afin de les sensibiliser aux enjeux de développement durable et aux objectifs que porte le Marathon de Vannes, les ravitaillements des courses enfants seront également « Eco responsables ». Ne voulant pas leur imposer de courir avec leur gobelet, l'organisation leur mettra à disposition des Ecocup pour s'hydrater dans nos fontaines à eau. D'autres produits solides et liquides seront également proposés.

Article 8 – Droit d'image

L'Association Marathon de Vannes est légalement propriétaire du droit à l'image des coureurs durant leur participation à l'épreuve. Elle est libre de les transmettre à ses partenaires et aux médias qui peuvent les utiliser sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires pour une durée de 15 ans.

Article 9 – CNIL, RGPD et données personnelles

Conformément à la loi Informatique et Liberté N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (dite « Loi Informatique et Libertés ») et au Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016 (« RGPD »), des données à caractère personnel concernant les participants, ces derniers font l'objet d'un traitement informatique par l'Organisation agissant en qualité de responsable de traitement. De façon générale, les données personnelles que vous communiquez sont destinées au personnel habilité par l'Organisation, qui sont responsables du traitement de ces données et à ses éventuels sous-traitants ou fournisseurs. L'organisation collecte ces données, pour des finalités déterminées pour :

- *Permettre la création , la gestion et l'accès à votre dossier*
- *Fournir les informations et les services proposés et notamment vous inscrire à l'une des épreuves, et permettre la vente de produits et/ou services annexes*
- *Permettre le traitement, le suivi et la gestion de votre inscriptions*
- *Proposer des services personnalisés*
- *Permettre la gestion, la modification, et l'amélioration de nos produits et services*
- *Envoyer des e-mails ou publier des messages afin de vous fournir toute information utile telle que la confirmation de votre commande, newsletter,...*
- *Envoyer des e-mails ou SMS afin de vous fournir des informations, annonces relatives à l'événement*

- *Envoyer des e-mails ou SMS afin de vous informer d'autres événements / produits qui pourraient vous intéresser au regard des informations renseignées sur votre fiche coureur*
- *Permettre la gestion marketing et la promotion de nos prochaines éditions*
- *Envoyer des e-mails ou SMS, conformément aux dispositions légales applicables et avec votre consentement, afin de communiquer des offres promotionnelles, publicités ou autres communications commerciales provenant de partenaires de notre événement.*
- *vous informer de vos résultats, vous communiquer vos diplômes*
- *Permettre toute autre finalité précisée lors de la collecte des données*

Ces données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à l'accomplissement des finalités rappelées ci-dessus et pour une durée de 3 ans à l'issue du recueil de vos données en cas d'acceptation de recevoir des communications commerciales de l'Organisation et/ou de ses partenaires.

Toute personne dispose d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de ses données personnelles ou une limitation de leur traitement, du droit d'opposition au traitement de ses données pour des motifs légitimes et du droit de retirer son consentement à tout moment. Enfin, chacun dispose du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle et de définir des directives relatives au sort de ses données personnelles après sa mort.

Ces droits peuvent être exercés par courriel à l'adresse dédiée : info@marathondevannes.com ou par courrier à l'association du Marathon de Vannes, 3 rue de la loi 56000 Vannes, sous réserve, le cas échéant, de la justification de l'identité de la personne concernée.

Article 10 - Acceptation du règlement

La participation aux courses des Petits Coureurs du Golfe, implique l'acceptation expresse par chaque participant du présent règlement.